



## **Collège Marie-Curie à Troyes : point de rentrée scolaire 2020/2021**

### **Le Département, partenaire de la réussite éducative et de l'épanouissement des jeunes Auboises, de la maternelle à l'université**

Temps fort du calendrier scolaire, la rentrée est l'occasion de rappeler les missions que le Département mène en matière d'enseignement, de la maternelle à l'enseignement supérieur. Cette année, la rentrée reste marquée par la crise sanitaire liée à la Covid-19 qui continue d'imposer des protocoles de protection.

#### **■ Points forts et nouveautés de la rentrée 2020 :**

- 2 masques en tissu (certifiés) de fabrication auboise distribués à chaque collégien,
- les chantiers dans les collèges, y compris estivaux,
- le renouvellement des équipements de cuisine dans les collèges,
- la sédentarisation des classes expérimentée auprès d'élèves de 6<sup>e</sup> (Romilly-sur-Seine),
- 1 500 nouveaux ordinateurs pour les collégiens,
- plus de 3 M€ d'aides financières aux collectivités en matière scolaire,
- le maintien des tarifs depuis 2016 pour le transport des élèves en situation de handicap,
- la poursuite des travaux de l'ESTP (École spéciale des travaux publics et du bâtiment),
- un double cursus « École spéciale d'architecture de Paris/ESTP »
- bientôt, le choix du projet architectural pour l'extension de l'EPF.

#### **■ Collège Marie-Curie très impliqué dans la dynamique sportive :**

Pour ce point de rentrée, Philippe Pichery, président du Conseil départemental de l'Aube, et Sibylle Bertail-Fassaert, vice-présidente en charge de l'Éducation, ont choisi le collège Marie-Curie à Troyes. Ce collège, qui accueille 820 élèves dans 36 classes, est le plus gros établissement de l'Aube. Pascale Cardot, sa principale travaille à la réussite de chaque élève. Ainsi, près de 50 % d'entre eux bénéficient d'un dispositif d'aide.

Le collège Marie-Curie mise également beaucoup sur la pratique sportive. L'objectif est de proposer aux élèves de développer leurs compétences en alliant le travail scolaire et la passion du sport. Une démarche rendue possible grâce aux partenariats (partenaires locaux, entraîneurs des comités, clubs...).

À la rentrée 2020, le collège propose 8 sections sportives : basketball, football ESTAC + ESTAC élite, football féminin, handball, tennis, gymnastique, athlétisme, et, nouveauté de cette année scolaire, escalade. Cette nouvelle pratique est soutenue par le Département de l'Aube qui a lancé en parallèle son projet de construction de la CIME, Complexe international multisports escalade. Le Département et les collèges se mettent résolument « en mode sport » pour les JO 2024 à Paris, ... et au-delà.



# Sommaire

## 1- L'Enseignement, 3<sup>e</sup> poste du budget du Département de l'Aube

### 2- Covid-19 : le Département en soutien des collèves

- Plus de 350 collégiens dotés d'ordinateurs par le Département
- Des mesures pour faciliter la reprise des cours dans les collèves publics de l'Aube

### 3- Les 25 collèves publics de l'Aube, au cœur des préoccupations du Département

- D'importants chantiers de réfection et d'entretien dans l'ensemble des collèves de l'Aube en 2020
  - a. 2020 : le Département poursuit le renouvellement des équipements de cuisine dans les collèves publics
  - b. 2020 : les autres chantiers
  - c. Les travaux estivaux
- Chantier et expérimentation à venir dans les collèves de l'Aube
- Sécurité des collèves : le Département veille
- Lutte contre le gaspillage alimentaire : le Département reconduit le concours slam proposé aux 4<sup>e</sup>
- Numérique éducatif : des collèves aux connexions boostées et équipés de nouveaux matériels informatiques

### 4- Près de 220 élèves en situation de handicap transportés par le Département

- Une prise en charge au cas par cas
- Des tarifs de participation familiale inchangés depuis 2016

### 5- Transport occasionnel : donner accès à des activités sportives et culturelles hors temps scolaire

- Soutenir la pratique du sport
- Démocratiser l'accès à la culture

### 6- Soutien financier : le Département aux côtés des communes, des familles et des enseignants

- Plus de 3 M€ d'aides apportées aux communes pour l'enseignement primaire
- Des aides pour soutenir les collectivités
  - a. Aides spécifiques aux collectivités pour la mise à disposition de leurs équipements sportifs et socio-culturels aux écoles et collèves
  - b. Aide financière aux collectivités pour la surveillance des élèves dans l'attente des cars de transport scolaire
- Aides pour alléger la charge des familles.
- Un large choix d'activités gratuites proposées aux enseignants et à leurs classes

### 7- Le Département de l'Aube, moteur du développement de l'enseignement supérieur

- Plus de 2 M€ de subventions de fonctionnement en faveur de l'enseignement supérieur
- UTT : le Département renforce son soutien au plan de développement
- ESTP (École spéciale des travaux publics, du bâtiment et de l'industrie) : fin du chantier à l'automne 2021
- Ecole spéciale d'architecture de Paris : dès cette rentrée, un double cursus avec l'ESTP
- Ecole d'ingénieurs EPF : vers un doublement du bâtiment
- IUT (Institut universitaire de technologie) de Troyes : mise en accessibilité des anciens bâtiments
- INSPÉ : des travaux de mise aux normes

## 1. L'Enseignement, 3<sup>e</sup> poste du budget du Département de l'Aube

L'enseignement est le **troisième poste budgétaire du Département**, après l'action sociale (214,7 M€) et les routes/aménagement/environnement (76,9 M€).

Il mobilise **37,1 M€ en 2020 (contre 32,3 M€ en 2019)**. Cette somme doit permettre à tous les élèves d'étudier dans de bonnes conditions.

Elle recouvre entre autres :

✓ **l'enseignement du 1<sup>er</sup> degré (1,8 M€) :**

Réparations et constructions dans les écoles primaires et maternelles, équipement des cantines et classes spécialisées.

✓ **l'enseignement du 2<sup>nd</sup> degré (12 M€) :**

Bâtiments des collèges (rénovation lourde, gros travaux et entretien, achat de mobilier et de matériels, renouvellement du parc informatique, notamment des salles multimédias).

Fonctionnement des 25 collèges publics.

Fonctionnement et participation à l'investissement des collèges privés.

Gestion des personnels agents ATTEE (adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement).

✓ **l'enseignement supérieur (12 M€) :**

Construction d'un bâtiment pour l'école d'ingénieurs ESTP (École spéciale des travaux publics, du bâtiment et de l'industrie) sur le campus de la Technopole de l'Aube en Champagne.

Fonctionnement : subventions à l'Université de technologie de Troyes, au groupe Y-Schools, au Centre universitaire de Troyes, à l'IUT, etc.

✓ **l'aide aux études (0,19 M€) :**

Bourses d'études, primes d'apprentissage.

✓ **le transport scolaire (0,93 M€) :**

Élèves et étudiants en situation de handicap.

Transport occasionnel pour activités scolaires.

## 2. Covid-19 : le Département en soutien des collèges

### ■ Deux masques en tissu pour chaque collégien



Pour cette rentrée scolaire, le gouvernement a rendu le port du masque obligatoire pour tous les élèves de plus de 11 ans. Dans ce cadre, le Département de l'Aube a choisi d'offrir deux masques en tissu lavables (fabriqués par l'entreprise auboise Chanteclair) à chacun des quelques 15 300 collégiens aubois, qu'ils soient dans des établissements publics ou privés.

Coût de l'opération : 120 000 € entièrement financés par le Département.

### ■ Des mesures pour faciliter la reprise des cours dans les collèges publics de l'Aube

Depuis la réouverture des collèges le 2 juin dernier, le Département de l'Aube a mis en œuvre un ensemble de moyens techniques nécessaires pour faciliter la reprise de l'activité pédagogique progressive dans les 25 collèges de l'Aube. Pour cette rentrée 2020, les bonnes pratiques étaient déjà prises. Le Département se prépare à poursuivre, et même renforcer cette organisation dans le cas où les conditions sanitaires se durciraient.

Le Département de l'Aube reste investi pour permettre la poursuite du protocole sanitaire instauré par l'Éducation nationale, qui impose notamment une désinfection quotidienne des locaux utilisés.

Un travail étroit a eu lieu, directement avec les chefs d'établissement, leurs équipes et le DASEN (Directeur académique des services de l'Éducation nationale), très mobilisés pour réussir la mise en place de ces mesures.

Ce protocole s'appuie en grande partie sur les équipes du Département : les 240 ATTEE (Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement) qui s'occupent habituellement de l'entretien, de la maintenance, de la restauration ainsi que de l'accueil au sein des collèges publics.

En cas d'insuffisance dans ces effectifs, le Département de l'Aube propose à certains chefs d'établissement des prestations externalisées de nettoyage et de désinfection.

### ■ Plus de 350 collégiens dotés d'ordinateurs par le Département durant le confinement

Sollicité par l'Éducation nationale, à qui il avait proposé de prêter des ordinateurs à des collégiens ne disposant pas d'équipement à leur domicile, le Département de l'Aube a distribué du matériel durant la période de confinement en 2020 (suite à la fermeture des établissements le 16 mars 2020 en raison de la propagation du virus Covid-19).

Dès que les principaux de collèges ont pu recenser les besoins des élèves, la direction des services informatiques et numériques du Département (DSIN) s'est mise au travail : les techniciens ont ainsi configuré 354 ordinateurs qui sont partis en prêt.

Pour cela, le Département a puisé dans la réserve de matériel qu'il venait de constituer, dans le cadre du renouvellement complet du parc informatique numérique des collèges de l'Aube.

### 3. Les 25 collèges publics de l'Aube, au cœur des préoccupations du Département

#### I D'importants chantiers de réfection et d'entretien dans l'ensemble des collèges de l'Aube en 2020

##### a. 2020 : le Département poursuit le renouvellement des équipements de cuisine dans les collèges publics

Cette année, le Département poursuit sa démarche globale de renouvellement de matériels de cuisine professionnels au sein des collèges publics de l'Aube. Cette démarche, engagée en 2013 après un recensement, doit se poursuivre durant les deux prochaines années (prochain collège en travaux début 2021 : Bouilly).

En 2020, on recense deux opérations d'envergure et d'autres chantiers plus modestes :

##### ✓ Lusigny-sur-Barse – Collège Charles-Delaunay

Des travaux de restructuration de la cuisine avec extension de la demi-pension ont été entamés. Ils comprennent, notamment, l'installation d'une ligne de cuisson (68 500 €), une ligne de self (64 000 €), une laverie (13 000 €) ainsi que la création d'une pâtisserie (21 000 €).

Coût global des travaux : 1 M€ (TTC).

##### ✓ Piney – Collège des Roises

Le chantier de l'extension de la demi-pension se poursuit. Cet agrandissement doit permettre de passer de 110 à 180 couverts. Le matériel de cuisine est également modernisé avec, par exemple, une nouvelle ligne de cuisine (34 000 €). Avant toute chose, il a fallu déplacer le préau situé dans la cour de récréation pour gagner de la place. Une grue de 10 tonnes et de 60 m de haut a soulevé le préau de 14 tonnes et 120 m<sup>2</sup> pour lui faire faire un quart de tour (55 000 €).

Coût global des travaux : 378 000 € (TTC).



##### ✓ Bar-sur-Seine – Collège Henri-Breton

Ligne de cuisson : 98 000 €.

Dispositif de traitement des déchets organiques : 29 000 €.

##### ✓ Aix-en-Othe - Collège d'Othe-et-Vanne

Ligne de cuisson : 61 000 €.

Dispositif de traitement des déchets organiques : 30 000 €.

##### ✓ Des nouveaux fours dans l'ensemble des collèges

L'ensemble des fours est également en cours de remplacement : déjà une trentaine de fours vapeur multifonctions ont ainsi été installés. Dès que les conditions sanitaires le permettront, le Département organisera des stages de formations à ces nouveaux outils à destination des chefs cuisiniers des collèges.

## **b. 2020 : les autres chantiers**

Chaque année, le Département procède à de nombreux travaux dans les collèges. **280 000 € ont, par exemple, été consacrés en 2020 au renouvellement du mobilier des salles de classe et du matériel d'entretien.**

D'autres travaux ont été réalisés :

### ✓ **Aix-en-Othe – Collège d'Othe-et-Vanne**

Travaux d'aménagements intérieurs (salle des profs, de sciences...) : 4 145 €

Réparation de gradins : 13 280 €

### ✓ **Arcis-sur-Aube – Collège de la Voie-Châtelaine**

Réfection des sols de la loge : 4 327 €

### ✓ **Bar-sur-Aube – Collège Gaston-Bachelard**

Remplacement de la pompe double réseau de l'internat : 2 174 €

Rénovation globale du bâti (en lien avec la région Grand-Est) : 500 000 €. Ces travaux comprennent le renouvellement de l'abribus qui peut accueillir jusqu'à une centaine d'élèves (200 000 €).

### ✓ **Brienne-le-Château – Collège Julien-Régnier**

Remplacement de portes vantaux en alu pour le réfectoire : 5 460 €

Travaux sur les appareils sanitaires du préau : 3 285 €

### ✓ **La Chapelle-Saint-Luc – Collège Pierre-Brossolette**

Nettoyage et remise en peinture du mur de clôture : 5 706 €

### ✓ **Lusigny-sur-Barse – Collège Charles-Delaunay**

Travaux de couverture : 7 441 €

Création de points d'eau-chaude dans les sanitaires : 5 860 €

Installation de deux sèche-mains : 1 037 €

### ✓ **Marigny-le-Châtel – Collège Jean-Moulin**

Remplacement de portes extérieures : 9 523 €

### ✓ **Nogent-sur-Seine – Collège Jean-Jaurès**

Remplacement des menuiseries extérieures : 16 255 €

### ✓ **Piney – Collèges des Roises**

Travaux de clôture du logement du gestionnaire : 6 483 €

### ✓ **Romilly-sur-Seine – Collège Le-Noyer-Marchand**

Réalisation d'une main courante en sortie de la salle des professeurs : 4 294 €

### ✓ **Sainte-Savine – Collège Paul-Langevin**

Réfection du chauffage du préfabriqué : 3 112 €

### ✓ **Troyes – Collège Les Jacobins**

Rénovation de salles de classe : 16 082 €

### ✓ **Troyes – Collège Marie-Curie**

Remplacement de chauffe-eaux électriques défectueux : 2 337 €

### ✓ **Troyes – Collège Pithou**

Habillage des soubassements vitrés du préau et remise en état des portes coulissantes : 8 760 €

Remplacement ou réparation des volets roulants : 12 564 €

### **c. Les travaux estivaux**

Durant la période de vacances estivales, le Département en a profité pour mener à bien une série de travaux d'entretien dans les 25 collèges publics du Département.

Liste non-exhaustive de ces chantiers :

✓ **Aix-en-Othe – Collège d'Othe-et-Vanne**

Rénovation du forum : 17 200 €

✓ **Bar-sur-Seine – Collège Henri-Breton**

Réfection du parvis central en béton désactivé : 38 400 €

✓ **Bouilly – Collège Max-Hutin**

Travaux de peinture pour la rénovation des escaliers de l'internat : 17 450 €

✓ **Brienne-le-Château – Collège Julien-Régnier**

Rénovation des murs dégradés en soubassement des vestiaires + pose de carrelage : 4 248 €

✓ **Chaource – Collège Amadys-Jamyn**

Révision des portails et portillons : 5 000 €

✓ **La Chapelle-Saint-Luc – Collège Albert-Camus**

Travaux de menuiseries : 15 992 €

Travaux de remise en état du forum : 10 536 €

Remise en peinture de la cage d'escalier : 6 024 €

Travaux de revêtement de sol dans le bureau du CPE : 2 600 €

✓ **Marigny-le-Châtel – Collège Jean-Moulin**

Remplacement de luminaires : 11 984 €

Réfection des sanitaires : 92 694 €

Travaux de remplacement de dalles de faux plafonds dans la cuisine : 2 901 €

✓ **Méry-sur-Seine – Collège Pierre-Labonde**

Vérification des étanchéités des toitures terrasses et nettoyage des chéneaux : 3 000 €

Création d'une baie dans l'atelier de l'agent de maintenance : 2 476 €

✓ **Nogent-sur-Seine – Collège Jean-Jaurès**

Rénovation des locaux de l'administration : 18 343 €

✓ **Piney – Collège des Roises**

Travaux d'aménagements intérieurs du bâtiment technologique : 10 700 €

✓ **Pont-Sainte-Marie – Collège Euréka**

Installation de préaux provisoires : 28 800 €

✓ **Romilly-sur-Seine – Collège Le-Noyer-Marchand**

Ravalement des façades des logements de fonction : 31 299 €

✓ **Romilly-sur-Seine - Collège Paul-Langevin**

Installation de casiers pour les élèves en salle de musique : 3 450 €

Travaux de revêtement de sols pour les bureaux de l'administration : 9 900 €

Pose d'un garde sur la passerelle menant au réfectoire : 6 630 €

Marquage du terrain : 3 348 €

✓ **Troyes – Collège-Beurnonville**

Réfection de locaux de l'aile sud : 110 000 €

✓ **Troyes – Collège Les Jacobins**

Rénovation du centre de documentation de d'information : 30 000 €

✓ **Troyes – Collège Marie-Curie**

Travaux d'aménagement du bureau de médecine : 5 000 €

## **■ Chantier et expérimentation à venir dans les collèges de l'Aube**

✓ **Romilly-sur-Seine – Collège Le-Noyer-Marchand : expérimentation de sédentarisation des classes**

Le collège Noyer-Marchand expérimente pour cette rentrée 2020 la sédentarisation des classes. Trois classes de 6<sup>e</sup> vont ainsi tester ce nouveau dispositif qui consiste à faire bouger les professeurs au lieu des élèves. Ces trois classes ont été équipées de tables individuelles, de casiers pour les élèves et de casiers pour les enseignants. Coût global : 18 000 €.

Un bilan de cette expérimentation sera réalisé en fin d'année. Elle pourra ensuite être étendue à d'autres établissements en 2021/2022.

✓ **Sainte-Savine - Collège Paul-Langevin : vers une nouvelle construction**

Une rénovation et extension était prévue pour le collège Paul-Langevin à Ste-Savine. Finalement, le Département pourrait se lancer dans la construction d'un nouveau bâtiment. Un nouveau scénario qui est encore au stade d'étude. Ce chantier s'annonce déjà comme l'un des plus importants en montant financier, portés par le Département.

## **■ Sécurité des collèges : le Département veille**

Pour respecter le Plan particulier de mise en sûreté face aux risques majeurs (PPMS), le Département a voté dès 2019, une enveloppe de près de 1 M€ pour sécuriser l'accès des collèges et la vie à l'intérieur des établissements, en cas de risques naturels ou technologiques (ex : incendie, inondation, chimique, nucléaire...), d'intrusion ou d'attentat.

**Différentes opérations, consignées dans un document unique, et que le Département finance seul, sont ainsi prévues :**

- installer des systèmes d'alarme avec sonneries différenciées,
- mettre en place des visiophones à l'entrée des établissements,
- surélever les portails, barrières et clôtures,
- réaliser des travaux destinés à la protection des espaces de confinement des élèves en cas d'intrusion malveillante

En 2019, des nouveaux systèmes d'alarme ont commencé à être installés dans les collèges. Le dispositif retenu par le Département permet de déclencher jusqu'à 4 tonalités d'alerte différentes depuis plusieurs emplacements ainsi qu'à l'aide de télécommandes. Le système est polyvalent car il permet également de diffuser les sonneries de fin de cours ainsi que d'effectuer des appels au micro. Quelques établissements finalisent encore ces installations (Vendeuvre-sur-Barse, Lusigny-sur-Barse, Bouilly, Chaource, St-André-les-Vergers et Beurnonville à Troyes).

En février 2021, l'ensemble des 25 établissements seront équipés.

## ■ **Cantines : lutte contre le gaspillage alimentaire et maintien des tarifs**

Pour lutter contre le gaspillage alimentaire et réduire le volume des déchets, le Département a invité l'an passé les élèves de 4<sup>è</sup> à participer à un concours de slam, en partenariat avec le Sdeda (Syndicat départemental d'élimination des déchets de l'Aube).

Ce concours, qui s'inscrit dans le prolongement du travail sur la restauration scolaire (charte de restauration scolaire pour « bien manger » dans les collèges), est reconduit pour l'année scolaire 2020/2021.

Par ailleurs, pour la seconde année consécutive les tarifs des cantines au sein des collèges restent inchangés. Le coût d'un repas servis aux élèves externes s'élève à 4,02 €.

## ■ **Numérique éducatif : des collèges aux connexions boostées et équipés de nouveaux matériels informatiques**

En application de la loi Peillon, le Département a pris, en 2019, la responsabilité de la gestion du numérique éducatif des collèges, sans transfert de moyens. Pour ce faire, deux postes (ingénieur et technicien) ont été créés.

En 2020, le Département a donc poursuivi le renforcement des équipements des collèges :

- ✓ **amélioration du débit Internet des établissements**, grâce à une nouvelle infrastructure réseau : **la Bise, Boucle d'interconnexion de ses sites extérieurs** qui relie l'ensemble des collèges et autres sites du Département.  
Pour cette rentrée 2020, 17 collèges sont désormais reliés. Ne restent plus que les établissements situés au sud-est de l'Aube à équiper (Aix-en-Othe, Ervy-le-Châtel, Bouilly, Chaource, Bar-sur-Seine, Bar-sur-Aube, Vendevre-sur-Barse et Lusigny-sur-Barse).  
Coût global de l'opération (avec l'ensemble des sites) : 8 M€ financés par le Département de l'Aube avec le soutien de l'Etat à hauteur de 1,9 M€ (DSID, Dotation de soutien à l'investissement des départements) et amorti au terme de 11 années.
- ✓ **renouvellement de l'équipement informatique des collèges**, pour répondre aux attentes éducatives : tous les ordinateurs à usage pédagogique qui ont plus de 3 ans sont ainsi changés. Pour les plus récents, ils sont reformatés pour passer sous Windows 10 et les logiciels sont mis à jour.  
Les crédits ont été multipliés par trois pour mener à bien ce chantier, soit 1,8 M€ ce qui représente près de 3 000 ordinateurs.  
Actuellement près de 1 500 ordinateurs ont déjà été changés dans 17 collèges.  
Le déploiement a pris du retard en raison de la situation sanitaire (d'abord bloqué, il est maintenant ralenti : il ne peut se faire qu'avec 3 ou 4 techniciens et uniquement durant les périodes de vacances scolaires) et devrait se terminer en mars 2021.



## 4. Près de 220 élèves en situation de handicap transportés par le Département

Le Département organise et finance le transport des élèves et étudiants en situation de handicap, depuis leur domicile jusqu'à leur lieu d'étude. Depuis janvier 2017, les autres transports scolaires sont assurés par la Région Grand Est (suite à la réforme territoriale de 2015).

Chaque année, **environ 220 élèves en situation de handicap sont transportés par le Département** sur l'ensemble du territoire aubois et hors de l'Aube pour quelques élèves internes, soit en taxi classique (4 places), soit en véhicule adapté (places) pour un coût près de **1 million d'euros**, à la charge du Département.



### ■ Une prise en charge au cas par cas

Il existe 3 modes de prise en charge du transport des élèves et étudiants en situation de handicap :

- ✓ **transport adapté organisé par les services du Département** et confié à un prestataire spécialisé. Cette solution concerne la grande majorité des bénéficiaires.
- ✓ versement d'une **indemnité kilométrique pour le déplacement en véhicule particulier**. Véhicule appartenant à la famille de l'élève/étudiant en situation de handicap ou à lui-même. Cette solution s'applique dans de rares cas, très spécifiques.
- ✓ **remboursement des frais engagés** pour le déplacement de l'élève **sur un réseau de transport en commun** (ligne régulière de car, bus urbain, train) ainsi que pour son accompagnant éventuel.

### Quels élèves sont concernés ?

Pour bénéficier de la prise en charge du transport, 4 conditions sont requises :

- ✓ être domicilié dans l'Aube et à plus de 1 km de l'établissement scolaire fréquenté ;
- ✓ être âgé au minimum de 3 ans révolus et au maximum de 25 ans révolus ;
- ✓ être inscrit dans un établissement d'enseignement public ou privé placé sous contrat avec l'Etat : établissement d'enseignement général, agricole, professionnel ou supérieur pouvant être situé à l'intérieur ou hors du Département de l'Aube ;
- ✓ produire une attestation de la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) qui mentionne explicitement la nécessité de mettre en place un transport adapté du fait de la gravité du handicap.

### ■ Des tarifs de participation familiale inchangés depuis 2016

Pour bénéficier de la prise en charge du transport, quel qu'il soit, les familles doivent s'acquitter d'une participation financière.

Les tarifs 2020/2021 sont inchangés depuis 2016 :

- ✓ 20 € pour un écolier (y compris ULIS ECOLE) ;
- ✓ 30 € pour un interne, collégien (y compris SEGPA, ULIS et EREA) ou lycéen ;
- ✓ 50 € pour un collégien (y compris SEGPA, ULIS COLLEGE et EREA) externe ou demi-pensionnaire ;
- ✓ 100€ pour un lycéen externe ou demi-pensionnaire ou un étudiant.

## 5. Transport occasionnel : donner accès à des activités sportives et culturelles hors temps scolaire

Le Département de l'Aube met tout en œuvre pour **favoriser la pratique du sport et l'accès à la culture**. Cela passe notamment par la prise en charge du transport de certaines activités des élèves.

### ■ Soutenir la pratique du sport

Depuis plusieurs années, le Département finance intégralement les transports de collégiens pour la pratique d'activités sportives les mercredis après-midi, dans le cadre de l'UNSS, l'Union nationale sportive scolaire. Il prend aussi en charge 50% des frais de transport et des dépenses de restauration et d'hébergement lors des finales de championnats de France. Enfin, une aide financière aux transports de l'enseignement de la natation des élèves de sixième est aussi mise en place depuis 2005.

Il s'agit de compétences facultatives que la collectivité prend en charge afin de soutenir la pratique du sport.

**Coût du transport « sportif » en 2019** (sur l'année 2020, ces transports ont été honorés jusqu'au début du confinement en mars) :

- entraînements sportifs UNSS : 45 000 € pour 400 élèves
- finales de championnats de France : 16 000 € (transport, hébergement, restauration)
- enseignement de la natation des élèves de 6<sup>e</sup> : 50 000 € (transport et entrées). Le Département prend en charge 10 séances/an (contre 7, auparavant), pour l'enseignement de la natation auprès des élèves de 6<sup>e</sup>. En 2020/2021, il soutiendra également l'enseignement de la natation auprès des élèves de 5<sup>e</sup> pour rattraper les cours qui n'auraient pas été donnés l'année précédente en raison de la Covid-19.

### ■ Démocratiser l'accès à la culture

Chaque année, le Département prend également à sa charge le transport de collégiens dans le cadre d'événements bénéficiant d'un soutien particulier de sa part. L'idée est de favoriser l'accès à la culture afin que le collège soit à la fois un lieu d'apprentissage et d'épanouissement.

**Un crédit de 15 000 € est accordé pour ces transports exceptionnels...**

- les répétitions et spectacles du Chœur de l'Aube dans le cadre du festival des Nuits de Champagne pour plus de 700 élèves. Pour l'année scolaire 2020/2021, l'organisation des répétitions devrait être adapté pour éviter de réunir un trop grand nombre d'élèves au même endroit (plusieurs répétitions dans plusieurs établissements scolaires) ;
- ateliers et visite de l'exposition-événement « Troyes, 1420. Un roi pour deux couronnes » initiée par le Département ;
- festival de théâtre Skenado pour quelque 300 élèves.

## **6. Soutien financier : le Département aux côtés des communes, des familles et des enseignants**

### **■ Plus de 3 M€ d'aides apportées aux communes pour l'enseignement primaire**

Suite à la refonte des dispositifs d'aides aux collectivités engagée en 2019, l'enveloppe consacrée aux travaux dans l'enseignement primaire ne cesse d'augmenter :

- **3 266 410 € (contre 2 818 933 € en 2019 et 826 540 € en 2018)**

✓ **Constructions et grosses réparations scolaires du premier degré (écoles maternelles et élémentaires)**

34 opérations subventionnées représentant une aide départementale de 3 222 392 €

✓ **Équipements des unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS)**

26 classes aidées représentant une participation globale de 5 600€

✓ **Équipements d'unités pédagogiques pour élèves allophones arrivants (2019)**

7 classes aidées représentant une participation globale de 1 400 €

✓ **Premier équipement des cantines scolaires de regroupement**

Aucune demande en 2020

✓ **Renouvellement du gros matériel de cuisine des cantines scolaires**

Aucune demande en 2020

✓ **Complément et renouvellement en matériel et mobilier des cantines scolaires de regroupement**

65 cantines aidées représentant une participation globale de 37 018 €

✓ **Natation scolaire**

Subventions aux communes et organismes propriétaires d'une piscine et qui mettent cet équipement à disposition des élèves des écoles et des collèges.

5 piscines concernées représentant 120 197 € de subvention en 2020 pour la saison 2019 / 2020.

### **■ Des aides pour soutenir les collectivités**

#### **a. Aides spécifiques aux collectivités pour la mise à disposition de leurs équipements sportifs et socio-culturels aux écoles et collèges**

Salles sportives, piscines, stades, salles de spectacles, salles polyvalentes, salles socioculturelles... de nombreux projets de construction, d'extension ou de réhabilitation des équipements sportifs et culturels sont portés par les communes et intercommunalités.

Pour soutenir les collectivités qui mettent ces équipements à disposition des élèves et des collégiens, le Département a inscrit à son budget 2020 :

✓ **1 M€ pour les équipements sportifs**

✓ **500 000 € pour les équipements socio-culturels.**

## **b. Aide financière aux collectivités pour la surveillance des élèves dans l'attente des cars de transport scolaire**

Le Département finance la surveillance avant et après les cours (entre l'arrivée des cars scolaires et le début des cours, ainsi qu'entre la fin des cours et l'arrivée des cars), ainsi que pendant la pause méridienne, pour les élèves du cycle élémentaire empruntant le transport scolaire. L'assemblée départementale a fait le choix de maintenir ce dispositif d'aide qui permet de garantir la sécurité des élèves malgré le transfert de la compétence « transport scolaire » à la Région Grand Est. Le montant annuel est de l'ordre de 375 000 €.

## **■ Aides pour alléger la charge des familles**

✓ **Fonctionnement des cantines scolaires** (crédit 2020 pour l'année scolaire 2019/2020)  
Cette aide départementale (fixée à 0,98 € par repas servi) est versée aux collectivités ou associations gestionnaires. Elle est destinée à abaisser le prix de repas demandé par elles aux familles.  
Total des subventions versées : 301 625 €

✓ **Fonctionnement des classes de découverte** (crédit 2020 pour l'année scolaire 2019/2020)  
Le taux de participation du Département est fixé à 1,21€ par élève et par jour.  
Total des subventions versées : 4 105 € (contre 15 017 € en 2019. Cette baisse fait suite aux annulations en raison de la crise sanitaire)

✓ **Bourses d'études supérieures** (crédit 2020 pour l'année scolaire 2019/2020)  
Au total, 359 bourses ont été accordées, soit une aide financière globale de 165 000 (contre 53 630 € pour 348 bourses en 2019). Cette augmentation exceptionnelle entre dans le cadre du Plan Covid lancé par le Département pour soutenir les familles.

✓ **Primes départementales d'apprentissage** (crédit 2020 pour l'année scolaire 2019/2020)  
Au total 56 primes départementales ont été accordées, soit une aide financière globale de 12 750 € en faveur des apprentis.

## **■ Un large choix d'activités gratuites proposées aux enseignants et à leurs classes**

Le Département propose aux enseignants des activités pédagogiques variées, gratuites, qui leur permettent d'enrichir leurs cours en offrant une ouverture supplémentaire aux élèves :

- ✓ **assister aux répétitions de l'Orchestre symphonique de l'Aube** et bénéficier du soutien de livrets pédagogiques, pour chaque série de concerts ;
- ✓ **participer au Chœur de l'Aube** (chant choral) dans le cadre du festival des Nuits de Champagne ;
- ✓ participer aux **ateliers** proposés par la direction des Archives départementales autour du **patrimoine historique et culturel de l'Aube** (Sculpture du Beau XVIe, Templiers, Renoir, ArkéAube et de la rentrée aux vacances de Noël 2020 « Troyes, 1420. Un roi pour deux couronnes ») ;
- ✓ participer aux ateliers et bénéficier des animations de la **Cité du vitrail** (hors les murs jusqu'à son ouverture prévue mi-2021).

Dans un autre domaine, celui de la **prévention santé**, les classes peuvent également bénéficier d'interventions du Centre de planification et d'éducation familiale de l'Aube (infos sexualité, prévention des IST, etc.).

Autant d'activités à retrouver en ligne sur l'espace dédié aux enseignants :

- sur [www.aube.fr](http://www.aube.fr) (ex : rubrique Education / Espace enseignant),
- sur [www.cite-vitrail.fr](http://www.cite-vitrail.fr).

## 7. Le Département de l'Aube, moteur du développement de l'enseignement supérieur

Le Département de l'Aube reste un acteur majeur du développement significatif sur le territoire auboïse de l'offre de formations supérieures et du nombre d'étudiants (passés de 2000 à 12 000 en 20 ans), à travers son soutien financier (subventions) et son implication dans l'installation de nouvelles formations supérieures dans l'Aube.

### ■ Plus de 2 M€ de subventions de fonctionnement en faveur de l'enseignement supérieur

En 2020, plus de 2 M€ ont été inscrits au budget départemental pour permettre aux filières existantes de fonctionner :

- ✓ **Université de technologie de Troyes (UTT)** : 550 000 €
- ✓ **Campus des Comtes de Champagne (URCA)** : 195 000 €
- ✓ **Association Troyes Aube Formation (groupe Y-Schools)** : 1 065 600 €
- ✓ **Institut universitaire de technologie de Troyes (IUT)**

Participation au fonctionnement de la formation GOL (Gestion des opérations logistiques) : 53 400 €

- ✓ **Ecole supérieure du Professorat et de l'Education (ESPE)** : 51 500€
- ✓ **Ecole spéciale des travaux publics, du bâtiment et de l'industrie (ESTP)** : 214 000 € (fonctionnement actuel dans les locaux de la Technopole de l'Aube)

### ■ UTT : le Département renforce son soutien au plan de développement

Fidèle soutien de l'UTT (Université de technologie de Troyes) depuis sa création en 1993, le Département de l'Aube s'est de nouveau engagé à ses côtés en 2019 dans un ambitieux plan de développement à 6 M€ sur cinq ans : le projet **EvoUTTion**

Dans ce cadre, après un premier soutien de 2 M€ voté en 2019, le Département a voté en 2020 une nouvelle subvention de 1 M€.

#### Le plan de développement de l'UTT

Pour demeurer une école reconnue et continuer de former chaque année des étudiants dans les domaines techniques, l'UTT a élaboré un plan pluriannuel autour de trois axes :

- réaménager en interne les locaux sans création de nouvelle surface pour optimiser l'espace et ainsi **pouvoir accueillir de nouveaux effectifs étudiants notamment dans la filière de la sécurité globale** ;
- réaliser un bâtiment expérimental pour **développer des solutions innovantes dans la production de chauffage, de climatisation et d'électricité** dans le cadre de l'objectif affiché d'autosuffisance énergétique (un projet co-financé par l'Ademe et la Région Grand Est);
- **lancer le projet plus global, appelé EvoUTTion pour un nouvel élan en matière énergétique, numérique, écologique et patrimoniale** afin, entre autres, d'entamer une transition numérique pour rendre les bâtiments intelligents et connectés et se positionner en matière de cyber-sécurité.

■ **ESTP (École spéciale des travaux publics, du bâtiment et de l'industrie) : fin de chantier prévue à l'automne 2021**



Le chantier de construction du bâtiment de l'ESTP, sur la Technopole de l'Aube (Troyes/Rosières), a démarré à l'automne 2019. D'un coût global de 13 M€ hors taxe, le bâtiment construit sous maîtrise d'ouvrage du Département, sur un terrain lui appartenant, est cofinancé à parts égales par le Département, Troyes Champagne Métropole et la Région Grand Est. 7 M€ de crédits sont inscrits au budget 2020 du Département pour ces travaux.

Avec le retard pris par le chantier en raison de la crise sanitaire, l'ESTP devrait emménager dans ses nouveaux locaux à l'automne 2021.

Depuis son implantation dans l'Aube en septembre 2017, les cours sont donnés dans des bâtiments du Département de l'Aube situés sur la Technopole de l'Aube (hôtel de bureaux 1 et hôtel d'entreprises).

A terme, son objectif est d'accueillir plus de 300 étudiants.

### **ESTP : le projet architectural**

Dans la logique des précédentes installations, le futur bâtiment de l'ESTP-Paris s'implante à côté de l'UTT et de l'EPF sur un terrain de 8 000 m<sup>2</sup>, qui restera propriété du Département.

La construction nouvelle, d'environ 4 400 m<sup>2</sup> surface plancher, sera organisée en pôles (pôles enseignement, recherche, administratif, accueil, vie étudiante et technique/maintenance). Elle comprendra des salles de cours, de formation et de projet, des amphithéâtres, des laboratoires de recherche, ainsi que des locaux administratifs et sociaux.

**Le projet architectural de ce bâtiment, conçu par l'architecte Jean-Pierre Lott, affiche un parti pris original :**

- une voile mince pour le hall d'accueil afin que le bâtiment se voie de loin,
- plusieurs bâtiments imbriqués de conceptions différentes pour offrir aux élèves un panel de types de constructions,
- des façades toutes différentes,
- des choix énergétiques pour durer (avec des matériaux de construction innovants, des toitures végétalisées...).

## **■ Ecole spéciale d'architecture de Paris : dès cette rentrée, un double cursus avec l'ESTP**

Grâce à l'ESTP, une nouvelle école va s'implanter sur la Technopole de l'Aube : l'École spéciale d'architecture de Paris qui propose, dès cette rentrée, en lien avec l'ESTP, un double cursus architecture – ingénierie.

Dans les prochaines années, l'établissement pourrait accueillir jusqu'à 300 étudiants, ce qui nécessitera la construction de nouveaux locaux le moment venu.

## **■ Ecole d'ingénieurs EPF : vers un doublement du bâtiment**

10 ans après sa création et 5 ans après son entrée dans ses locaux propres (en mars 2014), l'EPF-Troyes est à l'étroit notamment en raison des travaux de groupe et de la création de 2 laboratoires (conception/fabrication, énergétique).

Afin de pouvoir faire face au doublement des effectifs, le Département a ouvert une ligne de crédit de 11 M€ pour doubler la capacité de l'EPF qui pourrait, à l'horizon 2021, accueillir 500 élèves. En plus d'augmenter les effectifs, l'école d'ingénieurs créera un pôle technologique, en liaison avec l'UTT et l'ESTP.

Le Département doit sous peu dévoiler le projet architectural retenu. Viendront ensuite, le choix du maître d'œuvre et la poursuite des études.

## **■ IUT (Institut universitaire de technologie) de Troyes : mise en accessibilité des anciens bâtiments**

En 2019, le Département a lancé le chantier de mise aux normes d'accessibilité des anciens bâtiments de l'Institut universitaire de technologie de Troyes. Les travaux se poursuivent en 2020 sur un 3<sup>e</sup> bâtiment (140 000 €).

Coût global de l'opération : 345 000 €.

## **■ INSPÉ : des travaux de mise aux normes**

En 2020, le Département réalise des travaux à l'Inspé (ex-Espé : Institut national supérieur du professorat et de l'éducation). Il s'agit de travaux de réfection de toiture et mise en conformité incendie.

Coût global des travaux : 75 000 €.